

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

1. Contexte

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors - Phase 1 (ou PIC2.1), est un projet du Gouvernement Malagasy essentiellement financé par la Banque Mondiale. Mis en œuvre depuis Mars 2015 pour une durée de quatre ans avec un crédit d'environ 50 millions USD, l'objectif du projet est de stimuler le développement économique en appuyant les secteurs porteurs du tourisme et de l'agrobusiness dans trois régions sélectionnées : la région Atsimo Andrefana, la région Anosy et la région Diana.

Le PIC 2.1 comprend plusieurs composantes et sous-composantes incluant : l'amélioration de l'environnement des affaires au niveau national ; l'appui à la croissance durable des secteurs du tourisme et de l'agribusiness ; la mise en place d'infrastructures vitales ainsi que l'appui à la bonne gouvernance dans les pôles de croissance.

Parmi les indicateurs clefs du projet figurent la création d'emplois et d'entreprises, la stimulation des investissements privés ou encore la génération de revenus pour les populations.

PIC 2.2. – Phase 2

En Septembre 2018, à un an de la clôture de cette Phase 1, le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale a approuvé un crédit additionnel pour une seconde phase du projet pour une durée de cinq ans. Le PIC2 -2 couvrira les mêmes régions cibles, auxquelles est ajoutée l'île de Sainte Marie, et interviendra sur les mêmes secteurs d'activités.

Sur le plan des sauvegardes environnementales et sociales, le projet PIC2, tant en phase 1 qu'en phase 2, est classé en catégorie B par la Banque Mondiale et implique le respect des différentes politiques et directives prévues pour les projets financés par la Banque Mondiale.

L'unité d'exécution du Projet est le principal responsable de la mise en œuvre et le suivi des politiques de sauvegarde et dispose en son sein d'un Spécialiste senior qui, basé au niveau central, pilote et supervise les aspects environnementaux et sociaux du Projet depuis plusieurs années avec l'appui d'assistants techniques basés dans les pôles ou de bureaux d'études ou de conseil recrutés en tant que de besoin pour des missions spécifiques.

Toutefois, la complexité des activités et l'envergure croissantes du Projet, mais aussi l'évolution des procédures et politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale ont fait ressortir la nécessité de renforcer l'équipe actuelle.

C'est à ce titre que le Projet PIC2 souhaite recruter un spécialiste en environnement et social additionnel pour appuyer le lancement et la mise en œuvre du PIC2-2.

2. Objectifs de la mission

Sous la coordination du Spécialiste senior le spécialiste sera basé au niveau central et sera chargé, , (i) du développement, du pilotage des études environnementales et sociales du projet, incluant revue des qualités des documents, (ii) de l'élaboration des documents de sauvegarde (à savoir, mais sans être exhaustif, les EIES, les PGES, les PAR, ...) de l'appui

à la mise en œuvre de ces documents et de l'évaluation de la mise en œuvre, le tout conformément aux politiques et exigences applicables. ,

Selon les activités techniques dont il sera amené à superviser les aspects de sauvegarde environnementale et sociale, le consultant sera appelé à réaliser les missions (non exhaustives) ci-après :

- Montage d'un programme de suivi environnemental et social, incluant des indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés.
- Préparation d'un Plan de réinstallation involontaire quand nécessaire.
- Identification des responsabilités institutionnelles et les besoins en renforcement de capacités des bénéficiaires ou partenaires, si nécessaire, afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation environnementale et sociale.
- Conduite des consultations publiques et des entretiens auprès des parties prenantes afin de connaître leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au projet. Ces consultations doivent se tenir pendant la préparation du rapport considéré afin d'identifier les principaux enjeux et impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'après la préparation du rapport préliminaire afin de recueillir les commentaires des parties prenantes sur les mesures d'atténuation et de bonification proposées.
- Préparation de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) conformément au contenu typique présenté dans le CGES.

3. Activités et responsabilités

3.1. Dispositifs généraux

De manière non exhaustive, l'expert devra pour chaque activité ou sous-projet technique dont il aura la responsabilité des aspects de sauvegarde :

- Maîtriser les principes et les dispositions environnementales et sociales du projet dont le CGES (Cadre de gestion environnementale & sociale), le CPR (Cadre de politique de réinstallation), le CGIPP (Cadre de gestion intégrée des pestes et pesticides), les guides de bonnes pratiques environnementales et sociales, etc. ;
- Assurer la revue, l'analyse de cohérence et de suffisance des documents de sauvegarde du projet avec le CGES et les directives sur les EHS générales et spécifiques applicables aux activités du projet ;
- Mettre en place un tableau de bord de suivi environnemental et social des activités du projet et apprécier la performance de gestion environnementale et sociale ;
- Rédiger les Termes de Référence de bureaux d'études ou consultants individuels à recruter par le Projet en tant que de besoin pour appuyer les études ou la mise en œuvre des activités de sauvegarde ;
- Effectuer le suivi environnemental et social des activités du Projet et ajustements nécessaires au besoin ;
- Organiser des ateliers d'information et de renforcement des capacités sur l'évaluation environnementale et sociale du projet auprès des partenaires et personnes concernés ;
- Veiller à l'application des procédures environnementales et sociales nationales dans les activités du projet ;
- Assurer la présence dans tous les contrats de travaux financés par le projet de clauses environnementales et sociales cohérentes avec les PGES, EIES et PAR approuvés par la Banque et veiller au respect de ces clauses par les contractants ;
- Assurer la revue et la conformité des Plans de gestion environnementale et sociale des entreprises prestataires et leur adéquation avec les enjeux et les risques environnementaux et sociaux caractérisés dans les EIES/PGES et PAR et les sites

du Projet. Il doit notamment s'assurer du suivi d'application du Plan d'Hygiène - Santé et Environnement par l'entreprise pendant les travaux ;

- Participer à la formation des acteurs locaux sur les questions de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Sensibiliser les décideurs et les responsables techniques du projet sur la nécessité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans le design et la mise en œuvre des activités ;
- Assurer la concertation et les échanges avec les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre et le suivi environnemental et social du Projet ;
- Etablir des rapports périodiques de la gestion environnementale et sociale du projet et la performance environnementale et sociale du projet ;
- Etablir les rapports spécifiques de mise en œuvre des PARs, PGES suivant dispositions décrites dans ces documents de sauvegardes et suivant exigences et besoins de la mise en œuvre des projets ;
- Assurer l'archivage des documents de sauvegarde et la gestion des informations et des consultations du public.

3.2. Dispositifs spécifiques

Bien que le consultant soit appelé à se charger en même temps des aspects environnemental et social des activités dans des régions spécifiques ou dans de(s) secteurs spécifiques, il se chargera plus spécifiquement du suivi des "aspects sociaux liés au projet" à savoir :

- Approfondir, faire le suivi des activités du projet, consolider et rapporter périodiquement les données liées aux genres, impacts sociaux du projet (incluant mais sans être exhaustif la violence basée sur le genre ou VBG)/abus sexuel ou SEA), inclusions sociales ;
- Assurer le fonctionnement du mécanisme de gestion de plaintes (MGP) du projet, en développant/ajustant suivant le besoin le MGP, en développant les guides pratiques des acteurs, en assurant les actions de sensibilisations, renforcement de capacité des acteurs, en collectant et consolidant périodiquement les données, et en effectuant un rapportage périodique suivant les besoins du projet,

Dans l'accomplissement de sa mission, le spécialiste devra considérer et se référer aux documents suivants :

- Les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale (notamment les PO 4.01, PO 4.12, 4.09, 4.11);
- Les directives environnementales et sociales EHS générale et spécifiques du Groupe de la Banque Mondiale ;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par Madagascar ;
- Le cadre politique et légal national concernés par la Gestion Environnementale et Sociale (GES) ;
- Les EIES et les PGES préparés dans le cadre du projet.
- Les documents de bonnes pratiques nationales et internationales sur les normes et les mesures de réduction des impacts et des risques internationales.
- Tous autres documents pertinents notamment au niveau national.

4. Livrables

Le consultant remettra au Projet les livrables ci-après :

- des rapports mensuels sur l'avancement des activités,

- les rapports d'études, ou les documents de sauvegardes requis conformes aux dispositions juridiques nationales et aux politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par chaque sous-projet,

5. Durée et lieu d'affectation

L'expert sera recruté à plein temps pour une durée de **un** an renouvelable, avec une période probatoire de trois mois puis une évaluation des performances à la fin du PIC2-1. Le contrat pourra ensuite être étendu pour quatre ans.

Il sera rattaché au Coordonnateur National du Projet mais travaillera en étroite liaison et coordination avec le Spécialiste senior en sauvegarde environnementale et sociale.

Il sera basé à Antananarivo, et sera appelé à effectuer des déplacements dans les régions d'intervention du PIC.

6. Profil

L'expert doit être multidisciplinaire dans les domaines environnementaux et sociaux.

Qualifications requises :

- Spécialiste en Etudes d'impacts environnemental et social, et en Réinstallation involontaire, en gestion de risques environnemental et social,
- Titulaire d'un diplôme BAC + 5 au minimum ou Ingénieur avec 10 ans d'expériences au minimum dans un projet similaire ;
- Excellente capacité rédactionnelle ;
- Excellente maîtrise du Français

Personnalité :

- Sens de la rigueur et de l'organisation ;
- Honnête et intègre ;
- Très bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe.
- Bonne capacité d'analyse et synthèse ;
- Bonne capacité d'écoute et de communication

Atouts :

- Expériences dans des projets financés par la Banque Mondiale
- Maîtrise de l'anglais